

Image not found or type unknown



Achat en indivision et separation

Par **MARCHEUSE**, le 17/01/2014 à 14:53

Nous avons acquis avant notre mariage une maison selon la proportion 27/65 et 38/65

Un prêt a été nécessaire pour assumer cet achat. Aujourd'hui nous nous séparons, quelle sera la part que chacun va récupérer, sachant que nous n'avons pas fait de contrat de mariage ?

merci pour votre réponse